

L'OPINION PUBLIQUE

JEUDI 8 OCTOBRE 1874

LES IMMUNITÉS ECCLESIASTIQUES

La décision du juge Routhier dont nous avons déjà parlé, consacrant le principe des immunités ecclésiastiques, vient d'être renversée par la cour de Révision à Montréal. Les Juges Mondelet, Johnson et MacKay constituaient le tribunal. Ils ont été unanimes sur la question.

Nous ignorons s'il y a appel de ce dernier jugement; mais il serait à souhaiter que cette cause si importante fut décidée par le plus haut tribunal du pays.

On se rappelle, d'ailleurs, que le juge Mondelet est le magistrat qui a décidé le procès Guibord en premier ressort. Depuis cette date M. Mondelet n'est plus considéré par les catholiques comme impartial dans les questions qui intéressent la liberté de l'Eglise. C'est un fait que nous constatons à regret.

O. D.

LA DERNIERE CRISE A QUEBEC

II

Durant la dernière crise ministérielle on a prétendu que le lieutenant-gouverneur, en choisissant M. De Boucherville pour succéder à M. Ouimet, avait forfait à ses devoirs d'officier fédéral.

C'est la seconde question qui nous reste à étudier.

Les lieutenants-gouverneurs sont-ils des officiers fédéraux?—On soutient l'affirmative en rappelant, premièrement, que les lieutenants-gouverneurs sont nommés par le cabinet d'Ottawa, et secondement, que le caractère distinctif de notre fédération consiste en ce que les gouvernements provinciaux ont leur source dans le pouvoir central.

Mais on oublie que l'article 65 de la constitution établit formellement le gouvernement responsable dans la province de Québec comme province indépendante. Or, il est très-évident que le régime de la responsabilité ne peut être pratiqué dans un état dont le chef ne serait que l'exécuteur des volontés d'une autorité supérieure soumise elle-même aux fluctuations de partis distincts de ceux qui s'agitent dans cet état. Si Ottawa commande à Québec, si le cabinet fédéral peut intervenir dans nos luttes locales, et dicter au lieutenant-gouverneur la conduite à tenir en temps de crise, comment ce dernier pourra-t-il remplir le rôle d'un souverain constitutionnel, c'est à dire choisir impartialement ses ministres dans les rangs du parti qui domine en Chambre ou dans le pays? Il suffit de poser une semblable question pour la résoudre. La condition essentielle du système parlementaire anglais, c'est l'indépendance parfaite du chef de l'Etat dans le choix de ses conseillers, indépendance limitée seulement par l'usage de suivre le courant de l'opinion publique. Dans ce système le peuple gouverne, ses vœux s'accomplissent par l'intermédiaire de la législature, des ministres et du chef de l'Etat: il en serait tout autrement si ce dernier, au lieu de consulter le sentiment populaire, recevait la loi de l'extérieur. Qui nous dit, par exemple, que les intérêts du ministère fédéral seront toujours conformes au désir de la population de notre province? Ce que nous voyons aujourd'hui peut se renouveler souvent à l'avenir: les libéraux régnaient à Ottawa et les conservateurs à Québec. Si Ottawa commande en ce moment à Québec, le jeu des partis n'est plus franc ni libre à Québec; par conséquent le gouvernement responsable n'y subsiste plus, notre province n'est plus indépendante, le caractère fédéral de nos institutions disparaît.

Au fait, qu'est-ce qu'un lieutenant-gouverneur dans notre Confédération? C'est un officier chargé de jouer, dans sa province, le rôle d'un chef de gouvernement parlementaire: ce qui équivaut à dire que c'est un officier libre de ses actions.

Il faut donc conclure que les lieutenants-gouverneurs, quoique nommés par le cabinet d'Ottawa, ne dépendent point de l'autorité centrale dans l'exécution de leurs devoirs. La constitution leur assure une indépendance complète en les faisant chefs de provinces séparées et possédant toutes les libertés parlementaires du système anglais.

Avant 1867, on a prétendu que notre Confédération n'était qu'une union législative déguisée; il faut avouer que si aujourd'hui l'on parvient à faire triompher cette doctrine de la sujétion des lieutenants-gouverneurs, personne ne parlera davantage de déguisement, l'union législative sera un fait accompli.

Le Times de Londres a publié dernièrement un article qui donne une importance exceptionnelle à la doctrine que nous discutons en ce moment. Le grand organe anglais recommande fortement aux colonies britanniques de l'Amérique du Nord d'en finir avec le régime fédéral qui

paralyse leur commerce, et d'inaugurer purement et simplement l'union législative, dont les premiers effets se traduiraient par une uniformité de législation inconnue jusqu'à ce jour, et par le développement d'un "esprit national anglais" qui perpétuerait les traditions de la Grande-Bretagne sur ce continent. On a prétendu que cet article avait été inspiré au Canada. Cela est possible, même probable, car chacun sait qu'il existe, jusque dans la province de Québec, un parti favorable à l'union législative. Inutile de dire que cette doctrine compte de nombreux partisans dans la mère-patrie, car le public canadien français sait parfaitement au prix de quels efforts M. Cartier a réussi dans son voyage à Londres, en 1865, à conserver à notre constitution son caractère fédératif: ses collègues, même ceux qui s'étaient montrés auparavant le plus sympathiques au Bas-Canada, une fois entrés dans le milieu des hommes d'état anglais, semblaient disposés à accepter des mains de la législature impériale une union législative. C'est alors que M. Cartier offrit sa démission et que Sir John A. Macdonald, afin d'éviter le bouleversement qui devait s'en suivre, insista lui-même auprès des autorités anglaises pour faire sanctionner dans toute son intégrité le bill de confédération voté par la législature coloniale.

Mais il est surprenant que la thèse combattue à Londres au nom du Canada français soit maintenant soutenue chez nous par des Canadiens-Français. Cela est plus que surprenant, c'est scandaleux. Nous avons eu dans la province de Québec le scandale des transactions administratives; il ne nous manquait que celui des théories constitutionnelles: nous l'avons et notre dossier est complet!

Nous avons parlé quelquefois des radicaux de la politique canadienne comme étant ceux qui combattent le projet du chemin de fer du Pacifique. Nous devons ranger dans la même catégorie ceux qui, aveuglément ou sciemment, travaillent à détruire l'indépendance provinciale: ce sont les plus dangereux, car ils rencontrent des alliés naturels dans tous ceux qui ne sont pas Canadiens-Français et catholiques. L'union, et l'union seule, nous sauvera des dangers qui naissent tous les jours sous nos pas.

OSCAR DUNN.

NOUVELLES

L'honorable M. Vail a prêté serment comme ministre de la Milice.

Il est rumeur que l'Hon. M. Ouimet doit revenir à Montréal sous peu de jours pour se remettre à sa pratique.

A Manchester, N. H., à Millbury, Mass., et plusieurs autres endroits, les manufactures ne sont en opération que quatre jours par semaine.

On parle d'établir une nouvelle congrégation canadienne à Fall River, au village "Flint." Le Rvd. M. Bédard en serait le premier pasteur.

L'hon. M. Malhiot a été élu par acclamation le 3. Après la nomination il a été chaleureusement félicité par ses nombreux amis et partisans politiques.

Nous apprenons avec plaisir l'arrivée parmi les Canadiens émigrés du Rvd Maurice Beaudry, du diocèse de St. Hyacinthe. M. Beaudry se consacre aux missions canadiennes des Etats-Unis.

Le couvent de la Ste. Famille, sous la direction de sœurs européennes, à Baltic, s'ouvrira le 15 octobre. Les élèves y recevront une éducation anglaise et française de première classe. Ce couvent est l'œuvre du Rvd. G. Van Saar, curé de Baltic.

M. Futvoye, député du ministre de la Milice, a obtenu un congé de trois mois. En son absence, ses fonctions seront remplies par M. Benjamin Sulte. Nous félicitons notre ami de cette marque de confiance que les ministres lui ont déjà donnée trois ou quatre fois depuis cinq ans.

Nous venons de recevoir le numéro-prospectus du *Progress*, nouveau journal publié à Sherbrooke, par MM. les propriétaires du *Sherbrooke News*. Le *Progress* paraîtra tous les samedis pour commencer, et s'il reçoit un encouragement libéral, deviendra bientôt bi-hebdomadaire. M. L. C. Blanger en est le rédacteur en chef.

Nous sommes heureux de signaler l'apparition de cette nouvelle feuille à Sherbrooke, et de souhaiter à ses entrepreneurs propriétaires tout le succès possible.

Les jeunes Canadiens de Worcester viennent de former un cours d'amusements pour la saison d'automne et d'hiver. Il y aura neuf soirées comprenant lectures, déclamations, représentations dramatiques, concerts. Le prix du billet admettant aux neuf soirées est de \$1.50 seulement. Un comité a été appointé pour voir à l'exécution de ce programme. Ce comité est composé du Rvd. J. B. Primeau, Président, Mess. L. G. Authier, A. Charbonneau, L'Espérance, Jos. Olivier, J. Lagarde et Ferd. Gagnon. Ces soirées amuseront et instruiront tout à la fois, et nul doute qu'elles seront bien patronnées.

Nous lisons dans une correspondance de Washington: Depuis plusieurs années, on travaillait à la codification des lois des Etats-Unis. Des commissaires nommés par le gouvernement avaient préparé cette codification qui a été ensuite l'objet de l'examen d'un comité du Congrès. Dans leur dernière session les Chambres ont adopté les lois ainsi révisées et classées sous forme de code, mais par suite d'une négligence inexplicable, elles ont négligé d'autoriser l'impression de ce Code.

Ce n'est pas avant six ou huit mois que le Code pourra être mis à la disposition du public.

On télégraphie du Fort Garry, 29:

Les honorables MM. Morris, Laird et plusieurs autres sont arrivés ici samedi après-midi. Le traité a été conclu avec succès le 15 septembre. Il y avait plus de 100 tentes d'indiens comprenant des Cris, des Sautaux, des Sioux et autres. Le territoire comprend le pays qui se trouve au nord de la ligne frontrière à la montagne Moose; de là s'étend au nord jusqu'au Fort Ellice; là, la frontière suit la rivière Assiniboine jusqu'à l'embouchure de la rivière Shelly; de là suit la Shelly jusqu'à sa source; de là va droit au lac Winnipegosis, de là au centre de Winnipegosis; de là, en gagnant le nord à travers le lac jusqu'à l'embouchure de la rivière Red Deer; de là en suivant cette rivière, jusqu'à la source de l'embranchement Nord de la Qu'Appelle, de là en suivant la Qu'Appelle jusqu'aux Fourches près du Long Lac; de là le long et en comprenant la vallée des branches occidentales de la Qu'Appelle, à la Sa-katchewan du sud; suivant celle-ci jusqu'au Maple Creek, suivant le Creek jusqu'au point opposé de son extrémité occidentale, Cypress Hills. Les conditions sont les mêmes que dans le traité du Nord-Ouest l'année dernière.

Plus de \$18,000 en argent ont été distribués en sus des présents. Les troupeaux sont arrivés à Fort Ellice le 23 de ce mois et seront ici le 5 octobre; M. Royal est ici.

BOURBONNAIS

Depuis 1836, c'est-à-dire depuis le jour où Levasseur vint planter sa tente à Bourbonnais, il s'identifia complètement avec cette importante localité, dont le développement devint l'objet de sa plus chère ambition.

Il fut durant plusieurs années dans une solitude presque complète, mais peu à peu quelques voyageurs canadiens, fatigués de leur vie aventureuse dans les plaines, vinrent se grouper autour de lui, et la petite colonie ne tarda pas à voir grossir le nombre de ses habitants. Les nouveaux venus achetèrent de Levasseur de petites étendues de terres à des conditions faciles; puis, séduits par la douceur du climat, par la fertilité du sol, par le bas prix des terres ils invitèrent leurs parents du Bas-Canada à venir partager leur bonne fortune.

Cet appel, coïncidant avec les troubles de 1837 et 1838, qui provoquèrent une émigration nombreuse aux Etats-Unis, eut de l'écho sur les rives du St. Laurent, et chaque année vit partir ensuite bon nombre de compatriotes pour les Illinois. Vers 1847, plusieurs cultivateurs des comtés de Bellechasse, l'Islet et Kamouraska, allèrent rendre visite à leurs parents et amis établis près de Chicago, et à leur retour en Canada, ils firent des récits tellement colorés des avantages qu'offraient les prairies de l'ouest, qu'un bon nombre de Canadiens n'hésitèrent pas à aller se fixer dans la nouvelle terre promise. De nouveaux émigrants les suivirent peu de temps après et ils contribuèrent à former ces groupes de population française, aujourd'hui pleins de sève et de vitalité, qui ont si bien conservé les principaux traits du caractère national.

Ce mouvement d'émigration fut surtout considérable lorsque Chiniquy, renommé alors comme apôtre de la tempérance, mais plus connu encore par sa triste apostasie, dirigea pendant les années 1851 et 1852 vers les Illinois des centaines de familles canadiennes, où elles devaient trouver ce qui, selon lui, leur a manqué en Canada, du pain, de l'espace et de la liberté. Chiniquy disait aussi avec une révoltante hypocrisie, qu'il voulait réunir ces familles "sur un même point afin de conserver leur belle langue et passer leur sainte religion à leurs enfants.

Une lettre de cet homme si tristement célèbre, en date du 19 avril 1852, nous apprend que les terres de Bourbonnais étaient à cette époque à peu près toutes occupées par les premiers émigrés canadiens, et qu'il avait dû s'avancer à quinze miles au sud et à l'ouest où, disait-il, "j'ai choisi trois magnifiques prairies au milieu desquelles j'ai planté mes croix pour servir de signes de ralliement à nos chers et malheureux compatriotes."

Bourbonnais est aujourd'hui un vrai village canadien, et le voyageur qui, après avoir franchi plusieurs centaines de milles, se trouve tout à coup dans cette localité, pourrait se croire encore au milieu d'une de nos bonnes et anciennes paroisses des bords du St. Laurent. L'église, le collège et le couvent, groupés ensemble, l'aspect des maisons, entourées des verdoyantes plantations, la franche hospitalité des habitants, la gaieté toute gauloise qui les caractérise, les accents français, les vieux airs nationaux qui résonnent agréablement à son oreille, les usages populaires si bien, si religieusement conservés: tout lui rappelle le souvenir de la patrie absente. Aussi que l'on parcoure les Etats-Unis, que l'on y visite tous nos groupes d'émigrés, et on n'en trouvera peut-être pas un seul qui ait un cachet aussi véritablement canadien.

Bourbonnais est incontestablement la plus importante de toutes les autres paroisses canadiennes qui l'entourent, telles que les petite-Illes ou St. George, fondé par un Canadien, M. Granger; Manteno, fondé par M. Ménard Martin, un autre compatriote; l'Érable qui doit le jour à M. Kirk, parent de Mgr Desautels; Ste. Anne et Kankakee, situés à deux milles de Bourbonnais.

Dans son ouvrage: *Le Far West*, Mme Olympe Audouard raconte ce qui suit au sujet des paroisses canadiennes de l'Illinois: "Il y a quelques années à la suite d'une espèce de schisme religieux qui s'était formé, 7 ou 8000 Canadiens, conduits par leurs prêtres dissidents, arrivèrent dans l'état de l'Illinois, et s'établirent sur les bords du lac Kankakee; c'est un site admirable, la terre y est d'une fertilité tellement surprenante, que leur petite colonie prospéra bientôt."

Madame Audouard fait erreur; ce schisme n'a pas éclaté au Canada, mais lorsque des milliers de Canadiens se furent établis dans l'Illinois; ce schisme qui n'a maintenant laissé de traces que dans un petit nombre de familles, n'a donc pas été la raison déterminante de leur émigration.